

- Les dépenses du personnel extérieur à l'établissement ont fortement augmenté en raison du développement de la coopération avec le CHU et de la mise à disposition de 2 praticiens par leurs établissements. Il y a aussi la mise à disposition du DRH et du médecin du travail.
- L'emploi de personnels infirmiers intérimaires a lui aussi fortement augmenté, ce qui alourdit la facture.
- Le relevé des situations de violences fait apparaître une très forte baisse ??? 53 en 2008, 37 en 2009 et 20 en 2010...
- Il y a aussi beaucoup de temps partiel : la CGT demande s'il s'agit de temps partiel choisit ou subit : la direction botte en touche...

Commentaires CGT : quelle aubaine pour la direction de parler d'effectifs rémunérés après l'abandon des effectifs autorisés. Car si on prend les effectifs autorisés il y a 759 titulaires, alors que nous sommes 782 sur les effectifs rémunérés (CDI et CDD inclus). Par exemple, il faudrait 20 secrétaires médicales, il n'y en a que 10, et avec la nouvelle formule magique, il y en a 11. Ce sont des adjoints administratifs qui comblent. Autrement dit, nous ne serons plus en mesure de pointer du doigt les manques dans telle ou telle catégorie.

Et que dire du délai moyen de mise en stage chez les administratifs et les médicaux techniques qui est en moyenne de 1650 jours !!! Contre 722 chez les soignants. Un hôpital c'est des blouses blanches mais aussi des blouses bleues et des administratifs.

Le directeur assume et revendique même la baisse d'effectif que la CGT a constaté chez les administratifs. Cela a pour conséquence une augmentation des tâches administratives des soignants. La CGT rappelle que les soignants sont là pour soigner, pas pour faire de la paperasse !!!!

La CGT vous invite aussi à faire systématiquement une fiche de situation de violence lorsque vous en êtes victime : il ne faut pas banaliser la violence, elle est inacceptable dans nos métiers.

De même nous vous encourageons à remplir les feuilles de travail en sous effectif. Ces documents doivent être disponibles dans vos services, si ce n'est pas le cas contactez-nous.

4- EPRD 2011

La CGT, seule, a remarqué à la lecture de l'EPRD, que ce dernier avait été photocopié une page sur 2. De plus, reçu la veille du CTE, nous avons demandé à la direction de ne pas étudier ce document.

A la vue de ces éléments, la direction accepte la requête de la CGT et ce en accord avec les autres représentants du personnel.

5- REGLEMENT INTERIEUR USLD

La direction nous présente la nouvelle prétention de ce règlement. La CGT demande juste pourquoi il y a un délai de 3 jours pour commander les repas accompagnants. La direction ne pouvant répondre, reporte sa réponse à plus tard.

Vote à l'unanimité.

6- INFORMATION SUR LE SITE INTERNET

La direction nous fait une présentation du futur site internet de l'hôpital de Lavaur qui sera mis en ligne prochainement. La CGT se félicite que notre hôpital soit mis en valeur par le biais du net, ayant un peu d'avance dans le domaine nous pouvons même conseiller la Direction.

En attendant allez consulter celui de la CGT : www.cgt-chlavour.fr

7- QUESTIONS CGT

A. Organisation des élections 2011 (modalités) :

Le nombre de sièges a été défini en mai, pour le CTE ça sera 10 au lieu de 16 (*merci à la loi HPST qui diminue la représentation syndicale au sein des instances....*).

Une rencontre avec la DRH aura lieu le 05 juillet pour déterminer le protocole des élections et les listes seront officialisées courant août.

B. Temps de travail et astreintes :

Communication bilan trimestriels temps de travail des agents :

La CGT demande que chaque trimestre, un bilan de la grille Aghir soit donné à chaque agent. La DRH dit que c'est possible. Cela évitera que certains agents ne se retrouvent en début d'année avec des grilles à moitié vide...

Report des CA et congés maladie :

La CGT demande si la direction est au courant du décret européen qui demande à la France de se mettre en conformité avec la législation européenne qui autorise le report de ces congés. Seules les fonctions publiques d'état et territoriales en bénéficient. Nous devons attendre que les décrets d'application soit publiés : *nous voilà encore oubliés, le privé et les 2 autres fonctions publiques en bénéficient mais pas nous !!!*

Régularisations astreintes Manip radio :

La CGT avait alerté la direction sur le fait que les astreintes des manip radio n'étaient pas payées, alors que le décret 2002-598 confirme que cela doit être le cas. Le temps passe et après un courrier fait par la DRH à notre éditeur informatique (au mois de mars), nous n'avons toujours pas de réponse satisfaisante. Il faut attendre que les choses se mettent en place.

La CGT demande des précisions sur l'effet rétroactif: 4 ans, répond la direction.

Il est anormal que ce dossier traîne, le DRH va devoir un peu se secouer les puces !!!

Nous demandons à la direction d'activer les choses car il n'est pas normal que cela ne soit pas fait depuis le temps que nous dénonçons cette injustice...

C. Point organisation MAPAD :

Nous demandons à la direction si la nouvelle organisation a été mise en place : le directeur nous répond par l'affirmative et dit que c'est le cas depuis le dernier CTE. Il nous renvoi sur leur dernier compte rendu ! Sauf que sur ce dernier, il est précisé que cela a été fait sur 1 week-end et que par manque de matériel, cela ne peut être fait tous les jours... et oui nous savons lire !!! Nous savons aussi aller à la rencontre des équipes et nous savons depuis

longtemps que cet essai n'a été réalisé qu'1 fois! Cette équipe attend toujours une amélioration des conditions de travail. Quand à l'achat de matériel adéquats : pas de réponse...

La CGT estime que l'on se fiche du personnel de la Mapad qui demande des moyens humains et matériels depuis des années, le DSSI nous promet depuis plus d'un an que les choses iront mieux grâce à sa nouvelle organisation, la direction nous promet l'achat de matériel adéquat pour mettre en place cette organisation : mais rien, de rien, de rien, sauf une équipe épuisée. Cette situation est devenue inacceptable !!!

D. Situation des préparatrices en pharmacie :

Ces personnels, contractuels ne peuvent pas être titularisés sans avoir passé le diplôme spécifique au milieu hospitalier, alors qu'ils en ont un à l'extérieur... La CGT demande à la DRH les possibilités d'évolution de carrière de ces agents. Ils peuvent éventuellement demander une VAE. Il sera aussi possible qu'ils bénéficient d'avancement d'échelon tous les 3 ans. Nous serons vigilants sur ce point très important.

Comme en CHSCT, le directeur nous annonce son départ à la retraite prévue le 10 octobre 2011.



CéGéTez-vous et mêlez-vous de votre Hosto !!!

Contactez-nous au: 05.63.83.30.38.

Mail : cgt.chlavour@wanadoo.fr

Retrouvez toutes nos infos sur notre site

internet : www.cgt-chlavour.fr